

METZ MÉTROPOLE

MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 Place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 METZ CEDEX 1 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 57 88 32 68 | metzmetropole.fr

CONSEIL METROPOLITAIN

Lundi 12 avril 2021

MOTION « Situation de l'Université de Lorraine sur le territoire métropolitain »

La fusion des quatre universités de Lorraine trouve son origine dans la nécessité de présenter une candidature commune dans le cadre du Plan Campus initié par le Gouvernement.

La création de l'Université de Lorraine en 2012, issue de ce processus, devait répondre également à d'autres défis majeurs pour une attractivité confortée des différents sites.

Au-delà de la concurrence que se livrent les territoires dans le Grand Est comme en France, ce nouvel établissement devait ainsi optimiser la formation et la recherche ainsi que relever le défi de l'innovation dans un développement équilibré de l'ensemble de ses campus.

En 2012, Metz et Nancy devaient donc se retrouver autour d'un destin universitaire partagé associant les territoires et les autres composantes telles que les Ecoles d'ingénieurs.

Or, le rapport présenté met en évidence un certain nombre de déséquilibres qui se sont aggravés depuis 2012 et qui interrogent sur l'impact réel de la création de l'Université de Lorraine sur les campus messins.

L'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation et la Vie étudiante représentent pour le territoire métropolitain les axes essentiels de son développement et pour ce faire, il est fondamental d'initier le changement dès à présent par des propositions d'actions concrètes concernant respectivement l'Université de Lorraine et Metz Métropole.

Concernant l'Université de Lorraine, il est proposé de :

- Mettre en place le comité d'orientation du projet "Lorraine Université d'Excellence" (LUE) ainsi que le comité de suivi territorial, avec une représentation de Metz Métropole et du Département de la Moselle;
- 2. Revoir la politique de répartition des crédits de la recherche à l'initiative de l'établissement, en faveur d'une répartition proportionnelle au potentiel de recherche au sein des sites messins ;
- 3. Faire évoluer l'animation des pôles scientifiques et la composition des conseils des pôles scientifiques afin d'assurer une représentation plus équilibrée des enseignants-chercheurs de la Métropole messine ;
- 4. Faire évoluer l'offre de formation, notamment en s'appuyant sur les formations courtes, formations professionnalisantes, formations d'écoles d'ingénieurs, les nouvelles filières d'excellence, et généraliser la possibilité d'une double licence, afin de renforcer la dynamique étudiante sur les sites messins ;
- 5. Développer sur les campus messins pour se différencier et attirer de nouveaux étudiants, des formations spécifiques telles que le franco-allemand, des relations privilégiées avec l'Université du Luxembourg mais aussi des formations d'excellence autour de thématiques socles (matériaux et procédés...) et de thématiques émergentes telles que le numérique, la logistique, la photonique, l'intelligence artificielle et la transition énergétique ;

6. Contribuer à un schéma global d'aménagement sur nos campus universitaires, en partenariat avec Metz Métropole.

Concernant Metz Métropole, il est proposé d' :

- 1. Inscrire dans la Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine, la nécessité d'un suivi d'indicateurs territoriaux et exprimer dans cette convention les attentes de Metz Métropole quant à la dynamique territoriale ;
- 2. Élargir l'étude de l'impact territorial de l'Université de Lorraine aux autres sites de l'Université, hors sites de Metz Métropole, et notamment dans les agglomérations d'implantation d'IUT, dans le cadre d'une étude portée au sein du Sillon Lorrain ;
- 3. Articuler la dynamique territoriale au sein de l'Université de Lorraine avec l'évolution du potentiel de formation et de recherche, en adéquation avec la demande et avec les opportunités à Metz Métropole et en Lorraine Nord ; dans le cadre d'Assises de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante.

Par cette motion, il est demandé à l'Assemblée métropolitaine d'adopter ces propositions visant à conforter les campus messins autour d'un Enseignement Supérieur de qualité, une Recherche performante, une Innovation entrepreneuriale ainsi qu'une Vie étudiante attractive.